

PROCÈS-VERBAL

Conseil fédéral



FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET
EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS

28 et 29 octobre 2020

En mode virtuel

Pour adoption

Table des matières

<i>Mot d'ouverture</i>	5
<i>Présentation du comité exécutif et des invité-es</i>	5
<i>Allocution du président de la CSN, Jacques Létourneau</i>	6
<i>Fonctionnement du conseil fédéral</i>	6
<i>Rapport d'accréditation des délégué-es</i>	6
<i>Nomination de la secrétaire d'appui</i>	7
<i>Lecture et adoption de l'ordre du jour</i>	7
<i>Adoption du procès-verbal du conseil fédéral des 1^{er}, 2 et 3 mai 2019</i>	7
<i>Explication de la proposition sur le report des élections au congrès</i>	8
<i>État des travaux de la négociation du secteur public 2020</i>	8
<i>Présentation des états financiers de 24 mois se terminant le 31 décembre 2019 et rapport du comité de surveillance des finances</i>	9
<i>Rapport du comité sur la rémunération des membres de l'exécutif</i>	9
<i>Rapport du comité exécutif et des personnes coordonnatrices</i>	13
<i>Entérinement de la convention collective des salarié-es de la CSN</i>	13
<i>Congrès CSN</i>	13
<i>100^e anniversaire CSN</i>	14
<i>Ratification des élections des présidences des secteurs</i>	14
<i>Mot de clôture de la présidente</i>	14

DÉBUT DES TRAVAUX EN PLÉNIÈRE À 10 H

Mot d'ouverture

La présidente, Nathalie Arguin, demande aux délégué-es de fermer leur micro pour débiter le conseil et indique que le secrétaire général, André Lajoie, présentera les règles de fonctionnement après le mot du président de la CSN.

La présidente de la FEESP, Nathalie Arguin, demande aux délégué-es de bien vouloir tenir une minute de silence à la mémoire des travailleuses et travailleurs qui ont donné leur vie pour l'avancement de la classe ouvrière. Elle fait mention du décès de Norbert Rodrigue, ex-président de la CSN de 1976 à 1982, de Fernand D'Aoust, ex-président de la FTQ, et de Normand Beauchamp, ex-président et membre fondateur du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle et militant au secteur municipal de la fédération. Une pensée particulière pour nos camarades et toutes les travailleuses et les travailleurs décédés dans l'exercice de leurs fonctions dans le cadre de la pandémie.

Elle salue le travail extraordinaire des syndicats en ces temps difficiles de pandémie et mentionne que plusieurs de nos syndicats se retrouvent au cœur du secteur public.

Elle souhaite la bienvenue aux délégué-es présents, aux invité-es ainsi qu'à l'équipe de salarié-es de la FEESP.

Elle déclare ouvert le conseil fédéral le 28 octobre 2020.

Présentation du comité exécutif et des invité-es

Le secrétaire général, André Lajoie, présente les membres du comité exécutif FEESP et les personnes coordonnatrices des services. Il mentionne l'absence de la vice-présidente, Stéphanie Gratton, en congé maladie, et souligne la présence des invité-es suivants :

Jacques Létourneau	Président de la CSN
Caroline Senneville	Vice-présidente de la CSN

Allocution du président de la CSN, Jacques Létourneau

La présidente, Nathalie Arguin, invite le président de la CSN, Jacques Létourneau, à s'adresser aux délégué-es.

Celui-ci aborde bien évidemment le sujet de la pandémie et les crises qui y sont reliées, soit la crise sanitaire et la crise économique.

Il fait état des enjeux de conjoncture : la négo du secteur public, la réforme en santé-sécurité du travail et la situation économique et sociale.

Finalement, il salue les militantes et militants de la FEESP qui ont démontré l'importance des services publics.

Fonctionnement du conseil fédéral

Le secrétaire général, André Lajoie, explique aux délégué-es que cette année, compte tenu de la pandémie, le conseil fédéral doit se faire en mode virtuel afin de respecter les directives de la Santé publique. Il explique comment se déroulera ce conseil et les procédures à suivre.

Rapport d'accréditation des délégué-es

André Lajoie, secrétaire général de la FEESP, présente le rapport d'accréditation des délégué-es. Il explique qu'il n'y aura pas d'autre rapport, et que ce rapport ne concerne que les délégué-es qui s'étaient préinscrits jusqu'au 23 octobre dernier.

Donc, le 28 octobre, à l'ouverture des inscriptions, voici le nombre de délégué-es qui s'étaient préinscrits :

215	Délégué-es officiels
24	Délégué-es fraternels
239	TOTAL
126	Hommes
113	Femmes

Il est proposé par : Danielle Dufresne
Et appuyé par : Daniel Barbier

Que le conseil fédéral adopte le rapport d'accréditation des délégué-es.

Adopté

Nomination de la secrétaire d'appui

Il est proposé par : Katty Plourde
Et appuyé par : Luc Turner

Que Christine Lebrun agisse comme secrétaire d'appui au secrétaire général durant le conseil fédéral de la FEESP.

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire général, André Lajoie, fait la lecture de l'ordre du jour proposé pour le conseil fédéral.

Il est proposé par : Mélanie Dea
Et appuyé par : Guillaume Lavoie

D'adopter l'ordre du jour du conseil fédéral tel que présenté.

Adopté

Adoption du procès-verbal du conseil fédéral des 1^{er}, 2 et 3 mai 2019

Aucune lecture du procès-verbal n'est faite puisque, comme le rappelle la présidente aux délégué-es, ce document a été envoyé à l'avance à tous les syndicats.

Il est proposé par : Yvan Larocque
Et appuyé par : Johanne Auclair

D'adopter le procès-verbal du conseil fédéral des 1^{er}, 2 et 3 mai 2019.

Adopté

Explication de la proposition sur le report des élections au congrès

La présidente, Nathalie Arguin, informe les délégué-es de la recommandation du bureau fédéral quant à la proposition de report des élections au congrès de façon exceptionnelle, dû à la pandémie et à la complexité au niveau logistique.

Le secrétaire général, André Lajoie, indique :

Étant donné les dispositions des Statuts et règlements de la FEESP concernant les élections, notamment au niveau des formulaires de mise en candidatures requérant cinq signatures, de la possibilité de la tenue de plus d'un tour d'élections en raison de la nécessité de majorité absolue et des délais d'un vote à scrutin secret tenu de façon électronique requérant des délais dans le temps alloué au conseil;

Il est proposé par : Claudine Léveillé
Et appuyé par : Mathieu Lavoie

D'adopter la recommandation du bureau fédéral concernant la procédure d'élections à l'effet de reporter les élections, et ce, de façon exceptionnelle, au prochain congrès de la FEESP, et de prolonger les mandats des personnes entérinées au bureau fédéral et des substituts.

Adopté

État des travaux de la négociation du secteur public 2020

La vice-présidente de la CSN, Caroline Senneville, présente l'état des travaux.

Il est proposé par : Geneviève Jolicoeur
Et appuyé par : Bernard Goulet

De recevoir la présentation sur l'état des travaux de la négociation du secteur public 2020.

Adopté

Présentation des états financiers de 24 mois se terminant le 31 décembre 2019 et rapport du comité de surveillance des finances

Le vice-président-trésorier, Jean-Pierre Bourgault, fait la présentation des états financiers de la fédération pour la période de vingt-quatre (24) mois se terminant le 31 décembre 2019.

Par la suite, les membres du comité de surveillance des finances font la lecture de leur rapport.

Il est proposé par : Joël Michaud
Et appuyé par : Karine Lavoie

D'adopter la recommandation du rapport du comité de surveillance des finances qui se lit comme suit :

Que le conseil fédéral adopte les états financiers de la FEESP pour la période de vingt-quatre (24) mois se terminant le 31 décembre 2019.

Adopté

Rapport du comité sur la rémunération des membres de l'exécutif

Les membres du comité *ad hoc* sur la rémunération des membres de l'exécutif, composé de Dominique Montpetit, coordonnatrice, Katia Lelièvre et Mathieu Lavoie, membres du bureau fédéral, et Manon Doganieri, du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Ste-Thérèse, présentent leur rapport. Ils sont accompagnés de Yvan Duceppe, de MCE Conseils.

Les membres du comité remercient Sylvio Côté, ex-coordonnateur, et Jacques Lanciault, du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières, pour leur apport à leurs travaux.

Considérant que le comité *ad hoc* sur la rémunération des membres du comité exécutif de la FEESP-CSN avait le souci de préserver l'esprit des débats ayant mené à la politique de rémunération des élus FEESP au congrès 2009 de la fédération;

Considérant le mandat du comité *ad hoc* sur la rémunération des membres du comité exécutif de la FEESP-CSN qui était, de façon générale, de réfléchir et de recommander une politique sur la rémunération des membres du comité exécutif de la FEESP-CSN claire, équitable et facilement applicable;

Considérant que le comité *ad hoc* sur la rémunération des membres du comité exécutif de la FEESP-CSN s'est guidé dans ses travaux sur la reconnaissance du travail accompli par les dirigeantes et dirigeants de la FEESP-CSN et par des valeurs d'équité interne et externe;

Considérant que le comité *ad hoc* sur la rémunération des membres du comité exécutif de la FEESP-CSN souscrit au principe syndical de ne pas faire perdre d'avantages ou de salaire à une personne advenant un changement en cours d'emploi/de mandat dans le calcul des avantages/salaire;

Considérant que le comité *ad hoc* sur la rémunération des membres du comité exécutif de la FEESP-CSN considère que ces recommandations respectent la capacité financière de la FEESP-CSN;

Considérant que le comité *ad hoc* sur la rémunération des membres du comité exécutif de la FEESP-CSN a pu être appuyé sur le plan technique dans ses travaux par MCE Conseils;

1. Sur le plan salarial :

Que le salaire de la présidence soit fixé en référence au premier échelon de la fonction de conseillère ou conseiller syndical de la CSN. Que les autres postes de dirigeante ou dirigeant de la FEESP-CSN se voient attribuer une rémunération de 13 % inférieure à ce premier échelon. Le salaire proposé exclut le pécule attribué aux salarié-es de la CSN.

Que chaque membre du comité exécutif puisse conserver le choix entre la recommandation salariale ci-dessus et son salaire local (sans prime d'inconvénient et heures supplémentaires).

2. Sur le plan des avantages sociaux :

a) Congés et vacances

Qu'en ce qui a trait aux congés et vacances, la référence à prendre soit celle associée à la convention collective locale de chaque membre du comité exécutif.

Que dix jours de congés de récupération soient octroyés annuellement à chaque membre du comité exécutif, comme c'est le cas pour les conseillères et conseillers syndicaux à la CSN.

b) Régime de retraite

Qu'en ce qui a trait au régime de retraite, les membres du comité exécutif doivent souscrire à celui qui est en vigueur chez leur employeur.

Qu'en cas de différence entre le salaire versé aux membres du comité exécutif et leur salaire local (à défaut que leur employeur respectif contribue pour cet ajustement salarial à leur régime), ils puissent bénéficier d'un montant équivalent à 10 % de cet écart à être versé dans un véhicule d'épargne-retraite. Que le versement de cette somme soit conditionnel à ce que le membre du comité exécutif contribue également à hauteur de 8 % dudit écart à un véhicule d'épargne-retraite.

Qu'en cas de situation où le membre du comité exécutif n'a plus de possibilité de contribuer à son régime de retraite local, il soit permis d'adhérer au régime de retraite de la CSN, et ce, en fonction du salaire CSN (parmi les types d'emplois et les échelons) qui est immédiatement supérieur à son salaire local.

c) Assurances collectives

Qu'en ce qui a trait aux assurances collectives, les membres du comité exécutif doivent souscrire à l'assurance en vigueur chez leur employeur local, tout en prévoyant un mécanisme permettant la protection du salaire FEESP-CSN en cas de maladie.

3. En ce qui concerne la situation existante :

Qu'il n'y ait aucune perte d'avantages ou de salaire pour les membres actuels du comité exécutif et que ces salaires/avantages soient considérés comme « red circle » pour la durée de leur mandat à la FEESP-CSN.

4. En ce qui concerne la mise en vigueur de la nouvelle politique :

Que les conditions de la nouvelle politique soient mises en vigueur à la suite du prochain congrès planifié en 2021 de la FEESP.

5. En ce qui concerne les problèmes futurs d'application de la politique :

Qu'au besoin, un comité *ad hoc* soit mis sur pied par le bureau fédéral afin de régler les problèmes d'interprétation pouvant découler de l'application de la politique.

6. En ce qui concerne la modification du Guide des politiques applicables de la FEESP-CSN :

Que le chapitre 21 – Libérations syndicales du Guide des politiques applicables de la FEESP-CSN soit amendé pour tenir compte de ces modifications.

Après quelque temps de discussion, la question préalable est demandée par Simon Girard, appuyé par Linda Tavolaro.

Adopté

Il est proposé par : Alain Balleux
Et appuyé par : Chantal Gignac

D'entériner la décision du bureau fédéral à l'effet de recevoir le rapport du comité *ad hoc* sur la rémunération des membres du comité exécutif de la FEESP-CSN et d'adopter les recommandations du comité.

Adopté

AJOURNEMENT À 17 H

REPRISE DES TRAVAUX EN PLÉNIÈRE À 10 H

Rapport du comité exécutif et des personnes coordonnatrices

Les membres du comité exécutif et les personnes coordonnatrices présentent leur rapport.

Il est proposé par : Pier-Luc Matteau

Et appuyé par : Lisa Dubroy

De recevoir le rapport du comité exécutif et des personnes coordonnatrices.

Adopté

Entérinement de la convention collective des salarié-es de la CSN

Le secrétaire général, André Lajoie, fait la présentation de l'entérinement de la convention collective des salarié-es de la CSN.

Il est proposé par : Simon Girard

Et appuyé par : Johanne Auclair

De recevoir la présentation sur l'entérinement de la convention collective des salarié-es de la CSN, incluant la démarche de médiation préventive recommandée par la conciliatrice au dossier jusqu'à la date d'échéance de la convention collective.

Adopté

Congrès CSN

Le secrétaire général, André Lajoie, explique les grandes lignes de la procédure de ce congrès, qui se déroulera du 18 au 22 janvier 2021 en mode virtuel, et les délais pour les inscriptions.

La présidente, Nathalie Arguin, présente la position des membres de l'exécutif à l'égard des personnes candidates annoncées (consensus).

Les membres de l'exécutif expliquent leur position sur les candidatures au poste à la 2^e VP de la CSN.

100^e anniversaire CSN

Le secrétaire général de la CSN, Jean Lortie, relate les activités qui auront lieu cette année pour fêter le 100^e anniversaire de la CSN. Par diverses activités, on mettra l'accent sur l'évolution des conditions de travail des personnes syndiquées : film, livre, expositions, Place du centenaire de la CSN et célébrations à Gatineau le 24 septembre 2021, date à laquelle la CSN aura 100 ans.

Ratification des élections des présidences des secteurs

Le secrétaire général, André Lajoie, informe les délégués du conseil fédéral que Martin Ménard, du secteur soutien cégeps, et Daniel Carbonneau, du secteur transport, ont été élus à la présidence de leur secteur respectif et qu'il faut les ratifier.

Il est proposé par : Frédéric Brun
Et appuyé par : Guylaine Tremblay

De ratifier l'élection de Martin Ménard au poste de président du secteur soutien cégeps et de Daniel Carbonneau au poste de président du secteur transport.

Adopté

Mot de clôture de la présidente

La présidente de la FEESP, Nathalie Arguin, prononce le mot de clôture en soulignant la participation des syndicats de la fédération ainsi que la grande contribution des salarié-es de la fédération à ce conseil fédéral, et ce, malgré les difficultés liées au mode virtuel.

Elle remercie de façon plus particulière le secrétaire général, André Lajoie, la secrétaire de direction, Audrey Laprise, et l'équipe des employées de bureau.

Ajournement et clôture du conseil fédéral à 15 h, le jeudi 29 octobre 2020.